Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212900146-20260320-2026_03_17-DE

Département du Finistère

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE

BOTSORHEL

Nombre de membres en exercice :	**11**
Nombre de membres présents :	**11**
Nombre de suffrages exprimés :	**11**
VOTE :	
Pour :	**11**
Contre :	**0**
Abstentions :	**0**

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de BOTSORHEL, dûment convoqué le 16 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de :
Hervé CILLARD
Présents : MANCHEC Pascal, BERTHOU Cindy, BERNARD Jérémy, MENOU Hervé, KERBOUL Chantal, ROLLAND Valérie, JAOUEN Alexandra, COULOUARN Johnny, LEVER Melaine, LUCAS Dylan
Absent :
Procuration :
Secrétaire de séance : LUCAS Dylan

Délibération 2026-14

OBJET : DESIGNATION D'UN ADJOINT CHARGE DE REPRESENTER LA COLLECTIVITE DANS LES ACTES ADMINISTRATIFS

Les actes concernant les droits réels immobiliers poursuivis par la Commune de BOTSORHEL peuvent être concrétisés par la rédaction d'actes en la forme administrative.

Le Maire a qualité pour recevoir et authentifier lesdits actes, tel un notaire. Cependant, la Commune de BOTSORHEL étant également partie à l'acte doit être représentée par un adjoint.

Le Conseil Municipal est invité à désigner cet adjoint, étant précisé que dans le cas de transaction immobilière une délibération spécifique sera prise au vu de l'avis du service des Domaines, lorsque celui-ci est requis.

Vu l'article L1311-13 du code général des collectivités territoriales relatif aux biens de collectivités territoriales, de leur établissement et de leur groupement ;

Considérant l'intérêt pour la collectivité de concrétiser certains dossiers du domaine foncier par acte administratif ;

Désigne, Mme Cindy BERTHOU, Adjoint au Maire, pour représenter la Commune de BOTSORHEL dans les actes établis en la forme administrative.

Fait et délibéré à BOTSORHEL,
les Jour, Mois et An que dessus.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE BOTSORHEL
29 (Finistère)

Le secrétaire de séance,